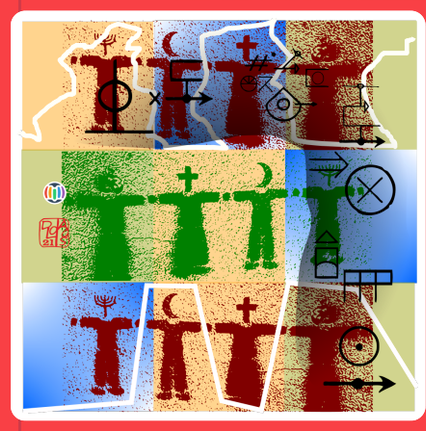


01-TEMPS
TEMPS
JOUR

04-SAVOIR
PENSER

04-SAVOIR
CROIRE
RELIGION

05-POUVOIR
VIOLENCE



01-TEMPS
TEMPS
JOUR

04-SAVOIR
PENSER

04-SAVOIR
CROIRE
RELIGION

05-POUVOIR
VIOLENCE

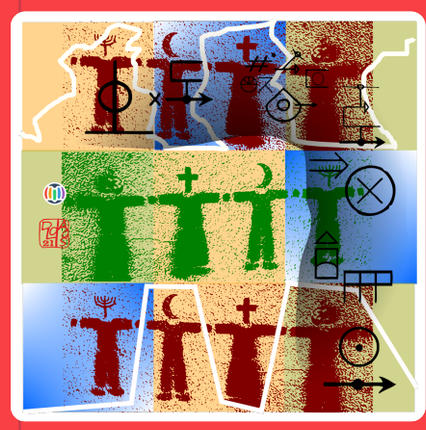


01-TEMPS
TEMPS
JOUR

04-SAVOIR
PENSER

04-SAVOIR
CROIRE
RELIGION

05-POUVOIR
VIOLENCE



01-TEMPS
TEMPS
JOUR

04-SAVOIR
PENSER

04-SAVOIR
CROIRE
RELIGION

05-POUVOIR
VIOLENCE

22 août – Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou convictions

Les actes de violence fondés sur la religion ou la conviction demeurent désormais fréquents, notamment contre les personnes appartenant à des minorités religieuses. Le nombre et l'intensité de tels incidents – souvent de nature pénale - ne cesse de croître et de prendre une portée internationale. C’est la raison pour laquelle l’Assemblée générale a proclamé le 22 août Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou de leurs convictions, en condamnant les actes de violence et de terrorisme qui continuent d’être commis contre des personnes, en particulier les membres de minorités religieuses, sous le couvert ou au nom d’une religion ou d’une conviction.

22 août – Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou convictions

Les actes de violence fondés sur la religion ou la conviction demeurent désormais fréquents, notamment contre les personnes appartenant à des minorités religieuses. Le nombre et l'intensité de tels incidents – souvent de nature pénale - ne cesse de croître et de prendre une portée internationale. C’est la raison pour laquelle l’Assemblée générale a proclamé le 22 août Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou de leurs convictions, en condamnant les actes de violence et de terrorisme qui continuent d’être commis contre des personnes, en particulier les membres de minorités religieuses, sous le couvert ou au nom d’une religion ou d’une conviction.

22 août – Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou convictions

Les actes de violence fondés sur la religion ou la conviction demeurent désormais fréquents, notamment contre les personnes appartenant à des minorités religieuses. Le nombre et l'intensité de tels incidents – souvent de nature pénale - ne cesse de croître et de prendre une portée internationale. C’est la raison pour laquelle l’Assemblée générale a proclamé le 22 août Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou de leurs convictions, en condamnant les actes de violence et de terrorisme qui continuent d’être commis contre des personnes, en particulier les membres de minorités religieuses, sous le couvert ou au nom d’une religion ou d’une conviction.

22 août – Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou convictions

Les actes de violence fondés sur la religion ou la conviction demeurent désormais fréquents, notamment contre les personnes appartenant à des minorités religieuses. Le nombre et l'intensité de tels incidents – souvent de nature pénale - ne cesse de croître et de prendre une portée internationale. C’est la raison pour laquelle l’Assemblée générale a proclamé le 22 août Journée internationale de commémoration des personnes victimes de violences en raison de leur religion ou de leurs convictions, en condamnant les actes de violence et de terrorisme qui continuent d’être commis contre des personnes, en particulier les membres de minorités religieuses, sous le couvert ou au nom d’une religion ou d’une conviction.